

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 48
Excusés : 19
Absents : 13

REUNION DU 10 OCTOBRE 2022

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-DEUX, le LUNDI DIX OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le QUATRE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-ET-DEUX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS Mme ADLANI Farida, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, M. MARAN Max, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MOREAU Chantal, Mme MISSOUR Sabrina, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES M. ASENSI François, Mme BOUR Patricia, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CAHENZLI Denis, M. CHAVAROC Grégory, M. GEFFROY Philippe, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, M. LAGARDE Jean-Christophe, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, Mme MENDES Odette, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. TURBIAN Julien, Mme YOUSSEF Mélissa,

AYANT DONNE POUVOIR A Mme DE CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme LAGNEAU Muriel, M. RAMADIER Alain, M. DACHIVILLE Romain, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. VAZ Micaël, M. GUYON Olivier, M. MANGIN Anthony, Mme FAOUZI Hanane, Mme HERSEMEULE Carmen, M. MORIN Sébastien, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, Mme YERRO Georges-Marie, Mme MEYER Karine, M. ZANGRILLI François, Mme DUBOE Nicole, M. SIBY Oussouf,

ABSENTS Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, Mme BENAMMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme DA COSTA Marie-Lyne, M. DESRUMAUX Denis, M. FERREIRA Lino, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jacques CHAUSSAT

DELIBERATION N°147 – FINANCES – CONVENTION DE SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS ENTRE LA DDFIP, LA TRESORERIE MUNICIPALE DE SEVRAN ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL (2022-2025)

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Anthony MANGIN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que L'EPT Paris Terres d'Envol, en partenariat avec le Comptable public de la Trésorerie municipale de Sevrans, s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'optimisation de sa gestion et d'amélioration de la qualité de ses comptes,

Considérant que la signature d'un engagement partenarial prend pour cadre l'objectif national d'amélioration de la qualité des comptes et de l'information comptable des collectivités locales. Ce chantier comprend 2 composantes :

- L'unification des référentiels budgétaires et comptables (M57),
- L'expérimentation de divers dispositifs d'appréciation de la qualité des comptes (certification, attestation de fiabilité),

Considérant que la convention des services comptables et financiers (CSCF) concrétise aussi la volonté commune d'accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, ainsi que le service rendu aux usagers en renforçant la coopération entre nos services,

Considérant que la CSCF permet également de définir, en partenariat, les domaines d'intervention prioritaires, et de suivre conjointement la réalisation des objectifs,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention des services comptables et financiers (CSCF) pour les années 2022 à 2025, telle que jointe en annexe à la présente délibération,
- **Autorise** le Président à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité



Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20221010-147-10-10-2022-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Bruno BESCHIZZA